



Qu'un homme parmi vous ne soit pas empêché de dire la vérité, par peur des hommes, dès lors qu'il l'a vue ou l'a sue.

D'après Abû Sa'îd Al Khudrî (qu'Allah l'agrée) : le Prophète ﷺ a dit : " Qu'un homme parmi vous ne soit pas empêché de dire la vérité, par peur des hommes, dès lors qu'il l'a vue ou l'a sue. "

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî, Ibn Mâjah et Amad]

Le Prophète ﷺ s'est adressé à ses Compagnons et parmi ce qu'il ﷺ leur a enjoint est que le musulman ne doit pas se laisser empêcher, par peur et appréhension des gens et de leur défiance, de délaisser de dire la vérité ou de l'ordonner lorsqu'il l'a vue et l'a apprise.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66273>

